

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS — FRANCE
TÉL. 320.36.20.
C.C.P. 1248-74 N PARIS

D 687 ARGENTINE: MÈRES DE LA PLACE DE MAI

Inlassablement, le groupe des "Mères de la place de mai" parcourt le monde pour alerter sur la disparition de leurs fils ou filles pour des raisons politiques. Avec obstination, à la face de l'opinion publique et à destination du gouvernement argentin, elles posent cette simple question: "Où sont-ils?" (Cf. DIAL D 426, 433, 503, 534, 535, 543, 553, 567, 591, 606, 621, 642, 672, 677).

Les 31 janvier et 1er février 1981 se tenait à Paris un colloque international de juristes sur "La politique de disparition forcée de personnes". Son propos était d'élaborer un projet de convention internationale sur la question, pour le soumettre à la Convention des droits de l'homme de l'ONU qui s'est ouverte à Genève le 2 février. Rappelons que l'Argentine n'est cependant pas citée à l'ordre du jour des débats de Genève, grâce à la "protection" de l'Union soviétique opposée à toute mention de l'Argentine dans le problème des "disparus".

Ci-dessous déclarations des "Mères de la place de mai" au colloque de Paris et lors d'une célébration oecuménique à Notre-Dame de Paris avec Adolfo Esquivel, prix Nobel de la paix 1980.

Note DIAL

1- Déclaration au colloque international des juristes (1er février 1981)

Messieurs les membres des différentes organisations de juristes,
Messieurs les participants du colloque,

Assistent à ce colloque, essentiellement, des juristes et des organisations qui ont analysé et étudié sous l'angle juridique le problème de la disparition forcée de personnes. Y assistent également des invités qui ont, sur la question, acquis un autre type de savoir. Ce sont les parents de "disparus", ceux-là mêmes qui expérimentent la douleur de la disparition d'êtres chers, qui connaissent de ce fait une angoisse indescriptible et qui s'interrogent en permanence sur leur destination inconnue, sur leurs souffrances, sur leurs tortures, sur leurs mauvais traitements. Mais la douleur est aussi source de rédemption et de connaissance.

Comme Mères de la place de mai, nous avons l'honneur de nous adresser à cette assemblée pour lui présenter nos demandes concernant notre problème.

Nous savons que le nom de Mères de la place de mai a largement débordé le lieu géographique qui en est à l'origine. C'est au début de 1977 que s'est formé le petit groupe de femmes qui ont commencé de tourner

- et continuent de le faire chaque fois qu'elles le peuvent - autour de la Colonne de mai en tremblant de peur et en s'encourageant mutuellement pour faire face à la garde armée qui les pressait de s'en aller. La ronde a grandi à mesure qu'augmentait la folle répression. Mais la présence régulière et systématique de ces femmes sous le soleil brûlant ou sous la pluie, avec la dénonciation évidente que cela signifiait, ne pouvait être supportée par le gouvernement. Elles troublaient le silence qu'exigeait le cas des disparitions. Elles ont donc été expulsées de la place.

Le groupe est malgré tout resté uni. Il est une réalité; il est une forme de résistance pacifique; il est aujourd'hui un symbole qui dépasse les frontières du pays. Nous le déclarons: "Là où se trouve la mère d'un disparu, là est une Mère de la place de mai". En tout endroit du pays ou en tout lieu du monde qui verra s'instaurer le système des "disparitions", on trouvera des mères réclamant des informations sur la destination de leurs enfants.

Le nom de Mères de la place de mai est "ombilicalement" lié aux disparitions. Les mères revivent leurs enfants dans leur recherche continue et infatigable. Avec des listes détaillées et des témoignages cas par cas, elles demandent des éclaircissements définitifs sur la destination cachée de leurs êtres chers. Car pour chaque "disparu" l'itinéraire a été reconstitué. Nous ignorons quelles sont les charges retenues contre eux, en fonction de quels critères elles sont examinées (quand elles existent), qui a décidé du degré de culpabilité ou à quelles normes juridiques elles sont rapportées dans l'analyse de chaque cas. La destination secrète des "disparus" a été décidée en fonction de directives non moins secrètes qui renforcent la cohésion des forces armées dans le terrifiant et l'aberrant. Nos fils et nos filles ont été les victimes de ce code secret et nous, on nous châtie en nous laissant dans l'incertitude angoissante de l'ignorance.

Les militaires ont agi "avec la doctrine à la main, avec les ordres écrits du haut commandement". Ce sont textuellement les paroles prononcées par le général Santiago Riveros et reproduites par la presse (1). Dans le même discours le général ajoute: "Pour ce formidable effort déployé par mon pays, nous n'avons reçu aucune aide, ni même le moindre applaudissement comme nous croyons l'avoir mérité." Aveu que les militaires se sentent seuls face au jugement du peuple argentin et du monde! Aveu qui nous donne des forces supplémentaires pour continuer!

Il n'y a donc personne d'autre que les militaires comme responsables de ce qui est arrivé à chaque "disparu". Nous ne pouvons parler de "sale guerre" ni de guerre "non voulue", ainsi que l'ont affirmé les militaires. Un Etat ne peut élaborer ni mener à bien un type de combat qui ne puisse être expliqué dans tous ses tenants et aboutissants, de la première opération à la dernière. Il ne peut pas ne pas dire toute la vérité sur ce qui s'est passé.

La censure, l'auto-censure, la peur, la terreur, le désespoir devant le manque de travail et la préservation de la famille dont nous sommes comptables, tels sont les facteurs qui ont provoqué le silence du peuple argentin sur ces faits. Mais silence n'est pas synonyme d'ignorance. Et il n'y a pire savoir que celui qui se communique à la dérobée, à mi-voix, derrière des rideaux mystérieux. Un tel savoir a toutes les apparences d'un tabou; c'est pourquoi il se répand comme un impératif an-

(1) Cf. texte intégral dans DIAL D 642 (NdT)

cestral nourrissant le ressentiment. Ce savoir imprécis, sur la base de rumeurs, est la partie invisible, mais la plus énorme, de cet iceberg allant à la dérive. C'est l'Argentine secrète dont a parlé Mgr Zazpe, évêque de Santa-Fé. C'est la vérité qui explosera un jour, atteignant de ses débris les coupables et ceux qui se sont tus, en un silence qui est une forme de consentement.

Si l'humanité parvient un jour à la paix tant désirée, on racontera la disparition de personnes comme une terrible légende d'épouvante, comme l'une des tortures les plus sinistres inventées par l'homme pour châtier ses frères. Et auront partie liée avec le mythe leurs "mères folles" celles qui élevaient la voix à la face du monde pour demander que la lumière soit faite sur le sort de leurs enfants, nombre d'entre eux arrachés vivants à leurs foyers, à leurs lieux de travail ou en pleine rue.

Messieurs les membres de cette convention de juristes,
Messieurs les participants,

L'Argentine a été le théâtre d'une violation des droits de l'homme qui en suppose de nombreuses autres: le droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté, à n'être pas torturé et à ne pas subir de mauvais traitements, toutes violations dénoncées par la Déclaration universelle des droits de l'homme dont l'Argentine est signataire.

Nos "disparus" sont des êtres fantasmatiques, une inconnue déchirante. Jusqu'à preuve du contraire, leur existence flottera entre l'être et le non-être. Jamais comme en ce cas n'a été plus tragique l'interrogation de Hamlet.

C'est pour eux que nous, leurs mères, sommes venues ici présenter notre requête. Notre voix s'élève pour chaque cas en particulier et pour tous les cas, pour ceux de notre pays et pour ceux du monde entier. Nous ne voulons pas entrer dans l'histoire comme un mythe. Nous voulons la solution aujourd'hui. Chacune d'entre nous vient avec sa tragédie personnelle, plus ou moins grande, plus ou moins sanglante, plus ou moins évidente, mais toutes pour la même raison: la disparition d'un être cher. Cette tragédie, chacun d'entre vous peut la deviner. Qu'il vous suffise d'ouvrir le judas de ce monde pressenti, et vous toucherez aux portes de l'enfer qui a déferlé sur l'Europe dans les décennies 30 et 40.

Face à la généralisation de cette sinistre violation des droits de l'homme dans notre pays, nous avons épuisé les maigres moyens légaux encore en vigueur, entre autres nos demandes d'habeas corpus, tristement sans effet. Nous avons frappé à la porte de toutes les institutions: l'Eglise, les ministères, les partis politiques, les associations professionnelles. C'est alors que nous avons résolu d'en appeler aux instances internationales, pour demander le respect des normes de civilisation universellement acceptées.

Mais la procédure de nombreuses institutions exige la présentation de la dénonciation au pays d'origine. Dans le cas de l'Argentine, la réponse a toujours été la même: "Cas x. Le gouvernement ne dispose d'aucun élément. Cette personne n'est pas recherchée. Une enquête sera ouverte." Peut-on douter un instant que cette procédure était prévue dans le plan des militaires et qu'elle leur permettrait donc de gagner du temps? Comment est-il possible qu'un pays membre d'une institution humanitaire et qui a ratifié les pactes internationaux puisse violer les principes

qu'il s'est engagé à défendre? Comme vous pouvez le comprendre, cette façon d'agir nous laisse sans défense. Combien de disparus avons-nous transformés en réapparus?

Il nous semble primordial que ce colloque élabore des propositions concrètes d'ordre international, tendant à

- 1) obtenir la réapparition en vie des disparus;
- 2) supprimer à jamais la possibilité des disparitions;
- 3) établir par consensus international des sanctions envers les responsables de cette forme de violation des droits de l'homme.

C'est la conscience morale universelle qui est offensée et blessée par cette pratique aberrante des régimes de force fondés sur la dite "théorie de sécurité nationale". Aussi demandons-nous que ce colloque élabore des normes juridiques et des procédures permettant d'agir rapidement et efficacement pour faire disparaître ces agissements de façon définitive.

Dans le cas concret, nous demandons que soit adressée au gouvernement argentin une pétition pour la réapparition en vie de nos enfants, et que soit transmis aux mères, ainsi qu'à l'opinion nationale et internationale, un rapport détaillé et explicatif sur ce qui s'est passé dans chaque cas.

Sinon, l'opinion publique nationale et internationale devra reconnaître là un génocide massif. Pour notre part, nous ne pouvons l'admettre et cette pensée ne nous effleure même pas. Car une telle ignominie manifesterait non seulement que le droit à la vie a été violé mais aussi qu'on est allé jusqu'à profaner le droit qui nous revient du seul fait de notre naissance: un morceau de terre où reposer et la piété recueillie des membres de nos familles. (OVATION DES PARTICIPANTS AU COLLOQUE)

2- Déclaration à Notre-Dame de Paris (31 janvier 1981)

En écho aux paroles de paix et d'espérance prononcées par le cardinal François Marty, voici les nôtres, celles des Mères de la place de mai.

Un nom qui est devenu un symbole, un nom qui évoque toutes les mères de "disparus" dans notre pays et dans le monde. Partout où il y a un "disparu" se trouve une mère, un membre de la famille, qui prolonge sa vie dans ce monde réel d'où il a été arraché, et qui demande après lui en recherche désespérée. Qui demande que les "disparus" soient retirés de l'enfer où ils sont confinés et qu'ils reviennent à la vie à laquelle ils ont droit par principe divin et pour raisons humanitaires.

Triste mot, celui de "disparu", que nous avons appris à dire avec naturel, en dépit de l'immense tréfonds de tragédie qu'il recouvre!

Triste et secrète destination que celle de nos êtres chers! Mais nous, les membres de leurs familles, nous sommes ici pour maintenir la flamme allumée, pour continuer leur recherche inlassable, dans l'espoir de les retrouver enfin.

C'est pourquoi, en ces murs qui ont recueilli tant de suppliques, devant cet autel qui a été témoin de tant de douleurs et source de consolation, les mères et parents de disparus élèvent leur voix comme une supplication, comme une prière: que réapparaissent vivants les disparus de notre pays et du monde entier!

(Traduction DIAL)

Abonnement annuel: France 210 F - Etranger 245 F par voie normale
(par avion, tarif sur demande selon pays)

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie STEP

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441

D 687-4/4